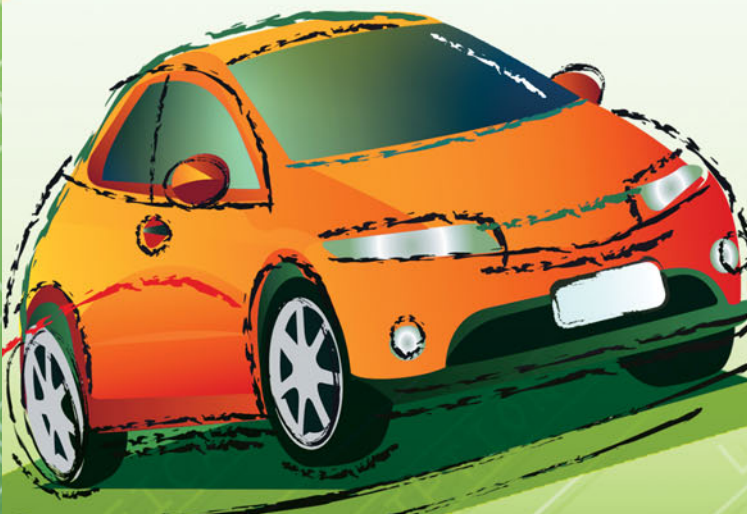


Ne vous laissez pas conter
d'**HISTOIRES**



ENTRÉE:
MARQUE:
MODELE:
DATE D'INSCR.
PROVENANCE:
NOM:
MUNICIPALITE:
DATE D'ACQUISITION:
UTILISATION:
KILOMETRAGE:

1

CYLINDRÉE

Cette donnée est inscrite pour l'identification des véhicules de forte cylindrée (4 litres ou plus) pour lesquels des droits d'immatriculation additionnels sont payables.

2

DATE D'INSCRIPTION

Date de la première immatriculation du véhicule au Québec.

3

DATE DE RETRAIT

Date de la fin de l'immatriculation du véhicule au Québec; la raison du retrait (véhicule mis au rancart, gravement accidenté, «émigré», c'est-à-dire envoyé à l'extérieur du Québec, etc.) est alors inscrite dans la case «statut du véhicule».

4

PROVENANCE

Province, État ou pays d'où provient le véhicule; cette donnée est inscrite si le véhicule a d'abord été immatriculé à l'extérieur du Québec ou s'il a été acquis d'un concessionnaire établi dans une autre province ou un autre pays.

5

DESTINATION

Province, État ou pays où le véhicule a été envoyé; cette donnée est inscrite si le véhicule a été vendu à un résident d'une autre province ou d'un autre pays, ou si le propriétaire a annulé l'immatriculation pour cause de déménagement à l'extérieur du Québec.

6

KILOMÉTRAGE À L'ACQUISITION

Donnée disponible seulement pour les véhicules immatriculés à partir du 10 septembre 2001. C'est depuis cette date, en effet, que la Société enregistre cette information dans ses fichiers. Si l'information n'est pas disponible, la raison sera indiquée dans la case suivante.

7

POIDS NOMINAL BRUT DU VÉHICULE (PNBV)

Le PNBV sert à déterminer si un véhicule est considéré comme lourd au sens de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds.

8

DATE DE CESSION

Date du transfert de propriété à la suite d'une vente, d'un don, d'une fin de location à long terme ou d'une faillite.

9

NOM DU PROPRIÉTAIRE (OU DU LOCATAIRE)

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ne permet pas de divulguer les renseignements personnels concernant une personne physique (particulier). Seuls les noms des personnes morales (compagnies) peuvent être communiqués.

10

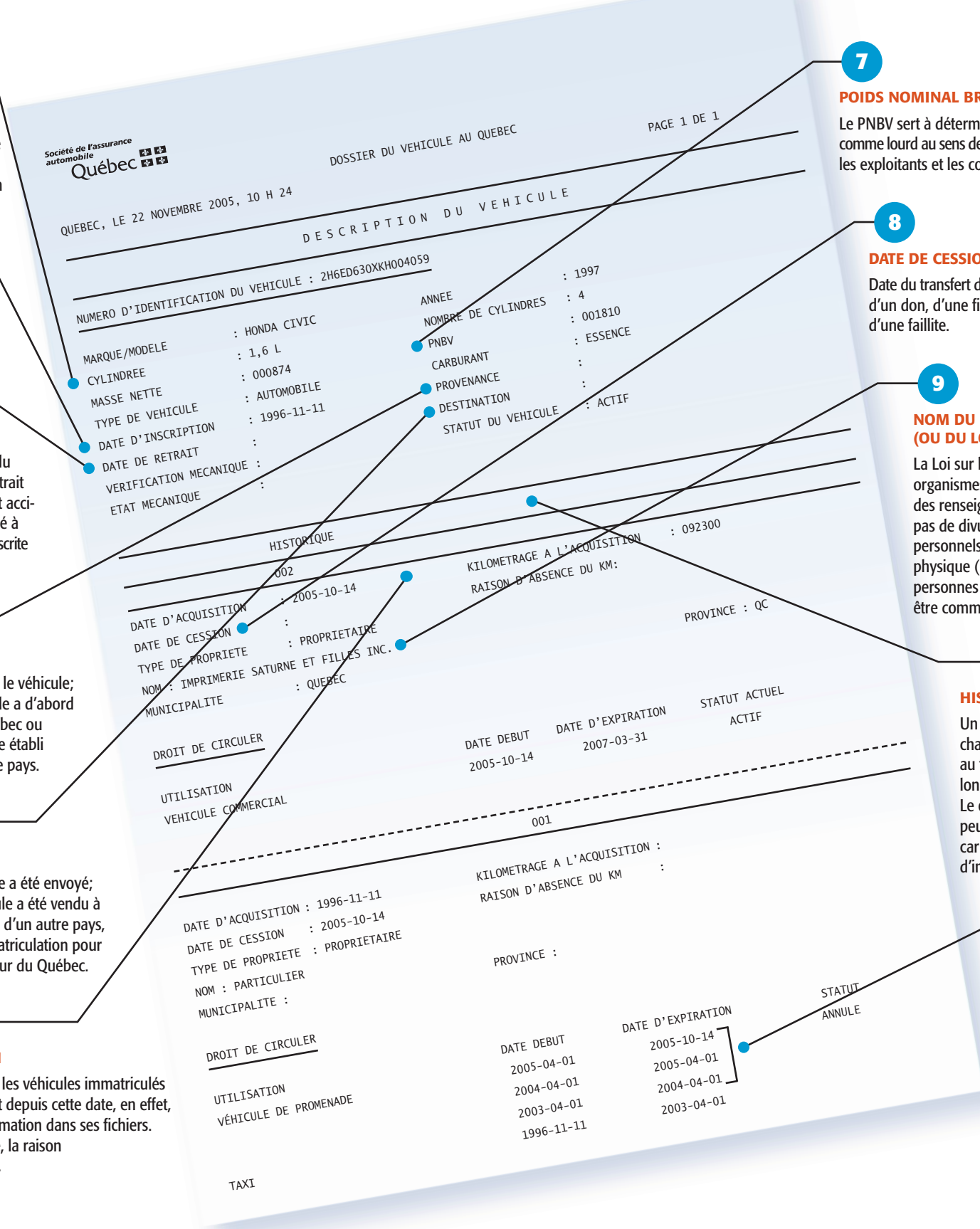
HISTORIQUE

Un bloc «Historique» est créé chaque fois qu'il y a une inscription au fichier (propriétaire, locataire à long terme ou commerçant). Le ou les derniers commerçants peuvent ne pas être inscrits, car ils sont exemptés de l'obligation d'immatriculer leurs véhicules.

11

PÉRIODES D'UTILISATION DU VÉHICULE

L'inscription de plusieurs périodes pour une même utilisation indique qu'il y a eu interruption du droit de circuler. La cause et la durée de l'interruption ne sont pas conservées dans les fichiers de la Société, mais il s'agit généralement d'un remisage saisonnier.



Ne vous laissez pas conter d'**HISTOIRES**

Avant d'acheter ou de louer un véhicule d'occasion, procurez-vous le dossier du véhicule pour connaître son histoire.

Ce document vous renseigne sur :

- le véhicule (marque, modèle, année, nombre de cylindres, masse nette, etc.),
- le nombre de propriétaires,
- l'utilisation du véhicule (véhicule commercial ou personnel, taxi, etc.).

Comment vous le procurer ?

- Rendez-vous dans un centre de services ou chez un mandataire de la Société.

ou

- Remplissez le formulaire *Demande de dossier d'un véhicule*, accessible dans le site Web de la Société, au www.saaq.gouv.qc.ca, dans la section « Formulaires électroniques ».

Faites parvenir votre formulaire à :

Service de la diffusion et de la liaison avec les corps policiers
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, C-3-44
Case postale 19600, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

Des frais sont exigés. Consultez le www.saaq.gouv.qc.ca ou communiquez avec le centre de relations avec la clientèle de la Société pour obtenir plus d'information.

Québec : 418 643-7620

Montréal : 514 873-7620

Ailleurs, sans frais : 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis)



N'oubliez pas de :

- joindre votre paiement (chèque ou mandat-poste),
- fournir le numéro d'identification du véhicule (numéro de série). Ce numéro est inscrit sur le certificat d'immatriculation, sur le tableau de bord ou sur le cadre de la portière du véhicule.

Les renseignements inscrits au fichier d'immatriculation sont fournis par le propriétaire qui demande l'immatriculation du véhicule. La Société ne fait pas enquête pour en vérifier l'exactitude. La diffusion de ces informations n'engage en rien la responsabilité de la Société.